

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2025

Ouverture de la séance : 20H40

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	x			
Jean LE MAGOUROU	x			
Pierrick PUSTOC'H	x			
Rachelle GAUTHO	x			
Michel CONNAN	x			
Simon BERTHELIN	x			
René LERAY	x			
Sylvain LE PROVOST	x			
Erwoann BECEL		x		Sylvain LE PROVOST
Annie BENION	x			
Sandrine ALMIN			x	

Est nommé secrétaire de séance : Annie BENION

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Simon BERTHELIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2025 ;
 - Marché de travaux voirie – Route de Kerléon ;
 - Marché de travaux pour la rénovation des logements communaux ;
 - Transfert de la compétence assainissement collectif des communes vers la CCKB ;
 - Participation aux écoles année 2024/2025 ;
 - Participation au Fonds d'aide aux jeunes 2025 ;
 - Validation de l'incorporation du bien sans maître au domaine communal situé au Loc'h ;
 - Augmentation temps de travail – Maxime DUBUIS ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2025

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 6 mai 2025 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2025.**

2. Marché de travaux voirie – Route de Kerléon

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont approuvé, le 16 janvier 2025, la convention d'adhésion au programme voirie 2025. Le 1er avril 2025, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'estimatif proposé par l'ADAC 22 pour la réfection de la route de Kerléon, d'un montant de 27 450,00 € HT, soit 32 940,00 € TTC.

Le marché public de travaux a été passé le jeudi 24 avril 2025 par la commune de Rostrenen, commune coordinatrice du groupement. La date limite de remise des offres a été fixée au 2 juin 2025 à 12h00.

Madame la Maire donne la parole à M. Jean Le Magourou, membre de la commission voirie qui a assisté à l'ouverture des plis le mercredi 4 juin 2025 à 14h30 à la Mairie de Rostrenen.

Cinq entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti. À l'issue de l'analyse des offres réalisée, c'est l'offre de l'entreprise **SPTP (Société Ploufranaise TP)** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères du règlement de consultation. Elle se distingue en première position sur l'ensemble du marché pour un montant total de 266 913,10 € HT, soit 320 295,72 € TTC.

Pour la commune de Peumerit-Quintin, le montant du marché s'élève à **24 172,20 € HT, soit 29 006,64 € TTC**, ce qui représente une économie de **3 277,80 € HT** par rapport à l'estimatif. (Annexe n°2 – Devis STP)

DÉTAIL ESTIMATIF TOTAL DE PEUMERIT QUINTIN

N°	DÉSIGNATION	U	Q	P.U. €	Montant €
I	TERRASSEMENT – PRÉPARATION				
I.1	Signalisation temporaire et installation de chantier	F	1	50,00	50,00
I.2	Délimitation d'accotements	M	1060	0,12	127,20
I.6	Fraisage de chaussées/engravures	M²	105	6,00	630,00
I.7	Matériaux 0/20 pour calage d'accotements	T	70	12,00	840,00
I.14	Découpe de chaussée	M	30	1,00	30,00
II	VOIRIE				
II.1	Nettoyage et balayage de chaussée y compris le "bourrelet axial"	M²	2100	0,35	735,00
II.2	Béton Bitumineux 0/10 sur chaussée (y compris reprofilage)	T	300	53,50	16 050,00
II.5	Couche d'accrochage	M²	2100	2,60	5 460,00
III	DIVERS				
III.3	Mise à niveau de chambre téléphonique toutes dimensions	U	1	250,00	250,00

Total (€ HT)	24 172,20
TVA 20 %	4 834,44
Total (€ TTC)	29 006,64

Note finale et classement							
Maîtres d'œuvre	Critère C1 Prix des prestations (70 %)			Critère C2 Valeur technique de l'offre (30%)		Note Finale	Classement Final
	Montant total de l'offre € TTC	Note prix par rapport au moins disant (20pts)	Note prix pondérée (70%)	Note technique (20 pts)	Note technique pondérée (30%)		
COLAS FRANCE	276 888,00	19,29	13,51	20,00	6,00	19,51	3
EUROVIA BRETAGNE	280 373,55	19,04	13,33	20,00	6,00	19,33	4
SPTP SAS	266 913,10	20,00	14,00	20,00	6,00	20,00	1
EIFFAGE ROUTE	268 242,00	19,90	13,93	20,00	6,00	19,93	2
PIGEON BRETAGNE SUD	292 366,40	18,26	12,78	20,00	6,00	18,78	5
L'analyse des offres a été effectuée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du pouvoir adjudicateur, l'ADAC 22.							

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis proposé par la société SPTP d'un montant de 24 172,20€ HT soit 29 0006,64€ TTC pour la réfection de la route de Kerléon.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents administratifs et comptables nécessaires à la présente délibération.

Monsieur Jean LE MAGOUROU informe le Conseil Municipal des travaux réalisés sur la commune :

- Allez Goas Arhand et Colet Even Braz – débouchage de buses ;
- Loc'h – bord de la chaussée abîmée, l'ATD a été prévenu à ce jour ;
- Pont à temps sera réalisé courant juillet.

Les membres du Conseil municipal sont inquiets de l'état du chemin de Kerenquééré, qui se dégrade par le passage à grande vitesse des usagers.

3. Marché de travaux pour la rénovation des logements communaux

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de rénovation de 3 logements communaux sociaux de la commune de Peumerit-Quintin.

Occupation des logements :

- Le n°3, Le Bourg, sera vacant à partir de mi-juillet ;
- Le n°34, Le Bourg, sera vacant à partir de mi-août ;
- Le n°36, Le Bourg, le bail se termine en octobre, non reconduit.

Diagnostic amiante :

Le 29 avril 2025, la société Paturel a effectué des prélèvements dans les trois logements à rénover afin de réaliser un diagnostic amiante. Le 27 mai 2025, nous avons reçu les diagnostics pour chacun des logements. Après examen de ces rapports, il apparaît qu'aucun des logements ne contient d'amiante.

Demande de subventions :

- Pour le contrat de territoires, il a été confirmé que les conventions sociales des trois logements sont conformes aux critères de la demande de subvention.
- Concernant le programme « Bien vivre partout en Bretagne », une subvention de la Région, notre dossier a été identifié. Il faudra attendre la fin de l'année (octobre/novembre) pour connaître la validation de notre dossier et le montant attribué.
- Un dossier sera déposé dans le cadre du programme ORECA 2025 du SDE 22. Nous espérons obtenir une subvention d'environ 30 000,00 €.
- Le jeudi 12 juin, Madame la Maire a reçu à la Mairie Madame Morgane HATTON, chargée de mission à l'ADAC22. Un point a été fait sur les possibilités de subventionnement pour l'année 2025, incluant le programme ORECA 2025, le contrat de territoire, « Bien vivre partout en Bretagne » et la DSIL en fin d'année. Pour les autres organismes tels que le Fonds vert, les appels à projet, la région, etc., il faudra attendre 2026, après le choix de l'architecte et l'obtention d'un estimatif plus précis des travaux.

Le Marché de travaux :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025, il a validé le devis de prestation de l'ADAC 22 d'un montant de 2 340.00€ HT soit 2 808.00€ TTC, pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre.

Le 26 mai 2025 nous avons reçu de Monsieur Vincent BELLY le calendrier de principe prévoyant une remise des documents fin juin pour un lancement de consultation début juillet avec une remise d'offre en septembre 2025. (Annexe n°3 – Calendrier)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de l'autoriser à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de 3 logements communaux sociaux.
- AUTORISE Madame la Maire à accomplir toutes formalités subséquentes et à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Commune de PEUMERIT-QUINTIN		Planning prévisionnel logements		23/05/25
ETAPES	ACTIONS	DELAI	DATE	
PROGRAMME			03/07/25	
	envoi programme + RC	0 jours	27/06/25	
	Retour remarques	6 jours	03/07/25	
	envoi dossier de consultation	2 jours	05/07/25	
validation de programme	Validation	2 jours	07/07/25	
Désignation Maître d'Œuvre / CT/CSPS			27/10/25	
	lancement consultation	0 jours	07/07/25	
	Réception des offres	59 jours	04/09/25	
	Analyse-réunion CEO	26 jours	30/09/25	A valider
	Convocation candidats pour audition-négociation	1 jours	01/10/25	
	Audition-négociation	5 jours	06/10/25	A valider
	Retour négociation	2 jours	08/10/25	
	rapport d'analyse	2 jours	10/10/25	
	Conseil Municipal pour attribution du marché	0 jours	10/10/25	A valider
	Demande de pièce au candidat retenu	3 jours	13/10/25	
	Réception pièces	3 jours	16/10/25	
	Courrier aux non retenus	0 jours	16/10/25	
	Notification	11 jours	27/10/25	
Diagnostic-esquisse				
	Envoi diagnostic-esquisse	30 jours	26/11/25	
	Analyse recevabilité	1 jours	27/11/25	
	Réunion présentation	0 jours	27/11/25	
	Analyse	7 jours	03/12/25	
	Validation	1 jours	04/12/25	
Avant-Projet				
	Envoi AVP	45 jours	18/01/26	
	Analyse recevabilité	3 jours	21/01/26	
	Réunion présentation	1 jours	22/01/26	
	Analyse	10 jours	01/02/26	
	Validation	2 jours	03/02/26	
PRO-DCE				
	Envoi PRO/DCE	28 jours	03/03/26	
	Analyse de recevabilité	3 jours	06/03/26	
	Réunion de remise PRO	0 jours	06/03/26	
	Analyse	10 jours	13/03/26	
	Validation	48 jours	30/04/26	Elections municipales
consultation des entreprises			05/07/26	
	Rédaction des pièces administratives	7 jours	03/03/26	
	lancement consultation	6 jours	06/05/26	
	Visite des lieux	14 jours	21/05/26	
	Réception des offres	29 jours	04/06/26	
	Analyse	15 jours	19/06/26	
	CEO	1 jours	20/06/26	
Attribution des offres			29/07/26	
	Envoi invitation	10 jours	27/06/26	
	Reunion CM ou validation analyse	2 jours	07/07/26	
	Demande de pièce au candidat retenu	2 jours	09/07/26	
	Réception pièces	8 jours	17/07/26	
	Courrier aux non retenus	2 jours	19/07/26	
	Notification	10 jours	29/07/26	
TRAVAUX OS > RECEPTION			11/11/27	
	OS général	1 jours	30/07/26	
	Dépôt plan de retrait amiante	30 jours	29/08/26	A confirmer
	Période de préparation	60 jours	28/09/26	
	Validation plan de retrait amiante	30 jours	28/09/26	
	Travaux parties communes (charpente, toiture etc..)	30 jours	28/10/26	
	Désamiantage logts salle polyvalente	7 jours	04/11/26	A confirmer
	Travaux logts salle polyvalente	180 jours	03/05/27	
	réception partielle	-10 jours	23/04/27	
	Désamiantage logt mairie	10 jours	13/05/27	A confirmer
	Travaux logt mairie	120 jours	10/09/27	
	réception générale	-10 jours	31/08/27	
	levée des réserves	7 jours	07/09/27	
Parachèvement		360 jours	25/08/28	

4. Transfert de la compétence assainissement collectif des communes vers la CCKB

Madame la Maire expose que depuis la Loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », les communes peuvent transférer la compétence « assainissement » au bénéfice de la communauté de communes dans le cadre du régime des compétences communautaires facultatives.

Elle expose que cette compétence présente un intérêt communautaire certain au regard des enjeux que le service d'assainissement confère aux usagers.

Ce transfert offrira ainsi un service mutualisé sur le territoire, une qualité de service homogène et une égalité de traitement des usagers.

Elle rappelle que ce transfert de compétence est réalisé au visa de l'article L.5211-17 du CGCT entraînant une application sur l'ensemble du territoire dès lors que les conditions de majorité requises sont bien obtenues.

Elle rappelle également que ce transfert va générer des effets juridiques et financiers sur les points suivants :

- Sur le plan patrimonial
- Sur le plan comptable
- Sur le plan financier
- Sur le plan du personnel
- Sur le plan des contrats : marchés publics et contrat de délégation de service public

Elle précise que même si la commune de Peumerit-Quintin ne possède pas d'assainissement collectif sur son territoire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la question du transfert de compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le transfert de la compétence assainissement collectif vers la Communauté de Commune du Kreiz Breizh.**

5. Participation aux écoles 2024/2025

Madame la Maire rappelle que la commune de Peumerit-Quintin ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Peumerit-Quintin.

D'après les factures reçues à ce jour, voici un récapitulatif des participations demandées à la commune de Peumerit-Quintin pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2024-2025 :

ENFANTS SCOLARISÉS 2023/2024							
COMMUNE	ECOLE	CYCLE	ELEVES	COUT / ELEVE	COUT / CYCLE	TOTAL / COMMUNE	TOTAL DU
ST-NICOLAS-DU-PELEM	PUBLIC	PRIMAIRE	1	913,00 €	913,00 €	5 547€	22 332,17€
		MATER.	2	2317,00€	4634,00€		
LANRIVAIN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	3	704,80 €	2114,40 €	6 603,22€	
		MATER.	2	2244,41 €	4 488,82 €		
MAEL-PESTIVIEN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	5	2 036,39 €		10 181,95€	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux demandes de participation des communes de Lanrivain, Maël-Pestivien et Saint-Nicolas-du-Pélem.
- **APPROUVE le versement :**
 - d'une participation de **6 603,22€** pour la commune de Lanrivain ;
 - d'une participation de **10 181,95€** pour la commune de Maël-Pestivien ;
 - d'une participation de **5 547€** pour la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

6. Participation au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2025

Le Département des Côtes d'Armor sollicite auprès des communes une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2025.

Les communes sont libres d'accorder ou non une subvention de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2025. En cas de participation, le montant est libre. Toutefois, le courrier suggère une participation entre 0,35€ et 0,40€ par habitant. Pour Peumerit-Quintin (189 habitants), cela équivaldrait à une participation entre 66,15€ et 75,60€.

Pour l'année 2024 la commune de Peumerit-Quintin avait versé 0,40€ par habitant, soit un montant total de 72,80€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes 2025 du département des Côtes d'Armor.
- **FIXER** la participation de la commune de Peumerit-Quintin à **0,40€** par habitant, soit un montant total de **75,60€**.

7. Validation de l'incorporation du bien sans-maître au Loc'h

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des étapes suivantes :

- Le 24 octobre 2024, un arrêté a été pris pour constater l'existence d'un bien sans maître au Loc'h, cadastré section C n° 184 et 185. Aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant la période d'affichage de six mois.
- Le 6 mai 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'incorporation de ce bien sans maître par délibération.
- Le 13 mai 2025, Madame la Maire a émis un arrêté officialisant l'incorporation du bien sans maître au domaine communal. Cet arrêté a été affiché en mairie et sur le terrain, et a été transmis au contrôle de légalité le 15 mai 2025.

En l'absence de réclamations et de manifestations de propriétaires à ce jour, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour confirmer l'incorporation du bien sans maître au domaine communal.

Madame la Maire précise qu'elle attend la réponse du notaire concernant la vente :

- A qui peut on le vendre et à quel prix.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'incorporation du bien sans maître cadastré section C n°184 et n°185 au domaine communal.
- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toutes formalités et à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

8. Augmentation du temps de travail de Maxime DUBUIS.

Annulé et reporté au mois de septembre.

9. Questions diverses

9.1 Arrêté d'interdiction au véhicule de plus de 3,5T

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de prendre un arrêté interdisant les véhicules de plus 3,5T (sauf livraison et desserte locale) afin de limiter le passage des camions aménagés campant à l'étang du Rocleu de plus en plus nombreux.

De plus, elle précise qu'un panneau signalant l'étroitesse de la route sera installé afin de prévenir les véhicules de loisirs (type camping-car et vans).

Un panneau « impasse » sera installé après le parking du Rocleu afin de prévenir les usagers.

9.2 Absences à la Mairie

Madame la Maire sera absente du 7 au 20 juillet

La secrétaire de Mairie sera absente du 4 au 17 août – remplacement intérimaire prévu

9.3 Pardon du Loc'h

L'entreprise Grevet installe les barrières Héras le 25/06/2025.

Les travaux débuteront normalement en septembre.

9.4 Exposition photos + petit Fest Noz

Exposition photo pour les journées du patrimoine.

L'association Tal an Dour organisera un Fest Noz local le samedi soir.

9.5 Elections 2025

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la nouvelle loi électorale pour les prochaines élections de 2026.

Madame la Maire les informe que ce sera un scrutin de liste, avec des listes paritaires.

9.6 SMAEP – Manque d'eau

Madame Annie BENION, représentante de la commune au syndicat d'eau SMAEP, informe le Conseil Municipal des conclusions de la dernière réunion.

En effet suite au manque de pluie cette année, les réserves d'eau sont basses. Des restrictions d'eau sont à prévoir prochainement.

9.7 Demande d'autorisation de travaux sur le domaine communal

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. SECQ et Mme STUCK, concernant la réalisation d'une tranchée de 50 à 60 cm de largeur sur le domaine communal, le long de leur maison, afin d'y installer un système de drainage.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Prochain Conseil municipal : Prévoir un framadate

Clôture de la séance : 22H15

La secrétaire de séance,
Annie BENION
Conseillère municipale



La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD

Maire



